

Le "Choral Nadaud" DE ROUBAIX au Concours International de Chant à Paris, en 1912

Ce que sera l'important tournoi du 27 mai 1912. L'organisation de ce concours est confiée à un jury supérieur et du Comité d'honneur.

Tous les grands compositeurs encouragent les organisateurs. Le maître Saint-Saëns expose le chœur imposé pour la division d'excellence. Une note sur l'œuvre.

Il y a quelques semaines, nous avons annoncé que le Choral Nadaud avait décidé de prendre part, au mois de mai prochain, au grand concours international de chant, qui aura lieu à Paris.

Les concours, dont il s'agit, est organisé sous le triple patronage effectif du Gouvernement, de la République et du Département de la Seine.

Le Choral Nadaud a été parmi les premiers à envoyer son adhésion, et depuis lors, de nombreuses sociétés chorales françaises et étrangères se sont fait inscrire.

Enfin, la Commission d'organisation, de contrôle et de surveillance, qui n'a été laissée à l'impression que la liste est étonnante, en raison des notabilités parisiennes qui la composent.

Le Choral Nadaud a été parmi les premiers à envoyer son adhésion, et depuis lors, de nombreuses sociétés chorales françaises et étrangères se sont fait inscrire.

Enfin, la Commission d'organisation, de contrôle et de surveillance, qui n'a été laissée à l'impression que la liste est étonnante, en raison des notabilités parisiennes qui la composent.

Le talent universellement reconnu de son chef éminent, M. Joseph Dubsyburgh, plus vaillant que jamais, se prépare avec ardeur à la grande bataille orphéonique qui va se livrer en mai 1912.

Le Choral Nadaud a toujours formé une grande famille, grâce à l'esprit d'union, de concorde, de bonne camaraderie, dont le sympathique président, M. Jean Sclie, s'est constamment attaché à maintenir les bonnes traditions.

Dans ces conditions, les membres du Choral Nadaud peuvent envisager l'avenir avec sérénité. Ils n'ont qu'à se laisser « façonner » par l'incomparable artiste qui les dirige.

Paris, 27 décembre. — Le ministre de la marine a accordé les récompenses énumérées ci-dessous, aux officiers qui se sont particulièrement distingués lors de l'explosion de la Liberté.

Paris, 27 décembre. — Le tribunal d'Épernay vient de déclarer la commune de Damery responsable des dégâts commis dans la maison d'un négociant en vins lors des événements du 17 janvier.

Épernay, 27 décembre. — Le tribunal d'Épernay vient de déclarer la commune de Damery responsable des dégâts commis dans la maison d'un négociant en vins lors des événements du 17 janvier.

Paris, 27 décembre. — La loi du 7 décembre 1909, sur le paiement des salaires des ouvriers et employés, édicte, dans ses articles 2, 3 et 4, les prescriptions suivantes, généralement ignorées.

Paris, 27 décembre. — La loi du 7 décembre 1909, sur le paiement des salaires des ouvriers et employés, édicte, dans ses articles 2, 3 et 4, les prescriptions suivantes, généralement ignorées.

En juillet ni en août 1911. Par application de la loi du 7 décembre 1909, elle a poursuivi le banquier devant le tribunal de simple police qui, le 30 novembre, par défaut, rendit un jugement condamnant le patron : 1° (pénalement) à 12 francs d'amende; 2° (civilement) au paiement des appointements arriérés et à une astreinte de 3 francs par jour de retard.

Conseil Municipal de Croix

Stance du mercredi 27 décembre 1911. Le Conseil municipal de Croix s'est réuni, mercredi soir, à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Stien, maire.

M. Bettens demande de renvoyer cette question aux commissions, en sollicitant les concours d'un avis, afin qu'elle soit étudiée à fond.

M. Vanheslande. — Je vous ai prévenu, M. le Maire, que le Conseil n'aurait pas ratifié votre proposition.

M. Teller. — Cette question figurait à l'ordre du jour de la dernière séance. Un accord commercial a été fait, mais à la suite des faits qui ont été rendus publics, il n'est pas possible de se rallier au projet.

M. le Maire. — C'est vrai ? Je ne demande pas mieux.

M. Teller. — Cette question figurait à l'ordre du jour de la dernière séance. Un accord commercial a été fait, mais à la suite des faits qui ont été rendus publics, il n'est pas possible de se rallier au projet.

M. le Maire. — C'est vrai ? Je ne demande pas mieux.

répartiteurs qui sera soumise à l'approbation de M. le Préfet. Révision des listes électorales. — MM. Vanheslande, Madégar et Wittebolle sont désignés pour faire partie de la Commission.

Le Conseil approuve le cahier des charges divisé en quatre lots, pour l'entretien des bâtiments communaux pendant les années 1912, 1913 et 1914, avec une modification demandée par M. Teller.

En ce qui concerne le chauffage, le Conseil décide d'abaisser le montant du devis. Fournitures pour les cantines scolaires. — Le Conseil approuve divers marchés de fournitures pour les cantines scolaires.

Le Conseil approuve divers marchés de fournitures pour les cantines scolaires.

M. Vanheslande demande le renvoi du compte administratif à la commission des finances pour la vérification et prie le Conseil de voter le compte de gestion du receveur municipal.

M. le Maire. — C'est à vous à les discuter. Seul, M. Vanheslande est resté et il ne m'a pas été possible de discuter avec une seule personne.

M. Teller se plaint que l'on n'ait pas pu discuter les chiffres à la commission.

M. le Maire. — C'était à vous à les discuter. Seul, M. Vanheslande est resté et il ne m'a pas été possible de discuter avec une seule personne.

M. Teller se plaint que l'on n'ait pas pu discuter les chiffres à la commission.

LA GUERRE ITALO-TURQUE

Tripoli, 27 décembre. (Source italienne). — A la suite des pertes subies dans la rencontre d'hier, et constatées par les informateurs italiens, les Turcs ont profité de la nuit pour s'éloigner au lieu de tenter une nouvelle attaque.

BRUITS DE PAIX DÉMENTIS

Rome, 27 décembre. — Naturellement, on dément la nouvelle selon laquelle le gouvernement italien aurait fait à Constantinople, par des intermédiaires, des démarches dans le but d'ouvrir des négociations en vue de la paix.

PROMOTIONS ITALIENNES

Rome, 27 décembre. — Un décret royal nomme le commandant de vaisseau Gagni, contre-amiral et le colonel Fara, général de brigade, sous deux pour faits de guerre en Tripolitaine.

Le policier cambrioleur Warzô devant les Assises de la Seine

Paris, 27 décembre. — A l'audience d'aujourd'hui, on a entendu les derniers réquisitoires de M. Hamard, chef de la sûreté.

LES CONDAMNATIONS

Paris, 27 décembre. — A l'audience d'aujourd'hui, on a entendu les derniers réquisitoires de M. Hamard, chef de la sûreté.

LE VERDICT

Paris, 27 décembre. — A l'audience d'aujourd'hui, on a entendu les derniers réquisitoires de M. Hamard, chef de la sûreté.

Les Evénements de Perse

De l'Action Française: L'existence d'une contestation entre la France et l'Allemagne, au sujet du traité du 4 novembre, n'est plus mise en doute.

Le Crime de la Rue Ordener

Paris, 27 décembre. — La police n'attache aucune importance à la piste signalée concernant deux individus connus sous les noms d'Etienne et Emile, qui se seraient vantés d'avoir fait une bonne affaire.

Chez les P. T. T.

Paris, 27 décembre. — M. de Kératy, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, dans son rapport à la commission extraparlimentaire instituée pour ordonner, dans un esprit d'équité, les traitements du personnel des P. T. T., exprime l'impossibilité d'accepter le principe de l'assimilation entre sous-agents et agents des P. T. T.

Les Espagnols dans le Rif

Madrid, 27 décembre. — Dans les colonnes de la Chambre, et dans les cercles officiels, le bruit persiste que le ministre de la guerre, le général Luque, démissionnerait incessamment. Dans ce cas, le général Luque prendrait probablement le commandement en chef des troupes de Melilla.

L'Affaire Doudja

Oudja, 27 décembre. — Le tribunal consulaire a déclaré tous les accusés dans l'affaire Doudja acquittés à l'exception de Pandori, pour lequel il s'est déclaré incompétent.

Le Crime de la Rue Ordener

Paris, 27 décembre. — La police n'attache aucune importance à la piste signalée concernant deux individus connus sous les noms d'Etienne et Emile, qui se seraient vantés d'avoir fait une bonne affaire.

Chez les P. T. T.

Paris, 27 décembre. — M. de Kératy, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, dans son rapport à la commission extraparlimentaire instituée pour ordonner, dans un esprit d'équité, les traitements du personnel des P. T. T., exprime l'impossibilité d'accepter le principe de l'assimilation entre sous-agents et agents des P. T. T.

Les Espagnols dans le Rif

Madrid, 27 décembre. — Dans les colonnes de la Chambre, et dans les cercles officiels, le bruit persiste que le ministre de la guerre, le général Luque, démissionnerait incessamment. Dans ce cas, le général Luque prendrait probablement le commandement en chef des troupes de Melilla.

L'Affaire Doudja

Oudja, 27 décembre. — Le tribunal consulaire a déclaré tous les accusés dans l'affaire Doudja acquittés à l'exception de Pandori, pour lequel il s'est déclaré incompétent.

Les Evénements de Perse

De l'Action Française: L'existence d'une contestation entre la France et l'Allemagne, au sujet du traité du 4 novembre, n'est plus mise en doute.

Le Crime de la Rue Ordener

Paris, 27 décembre. — La police n'attache aucune importance à la piste signalée concernant deux individus connus sous les noms d'Etienne et Emile, qui se seraient vantés d'avoir fait une bonne affaire.

Chez les P. T. T.

Paris, 27 décembre. — M. de Kératy, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, dans son rapport à la commission extraparlimentaire instituée pour ordonner, dans un esprit d'équité, les traitements du personnel des P. T. T., exprime l'impossibilité d'accepter le principe de l'assimilation entre sous-agents et agents des P. T. T.

Les Espagnols dans le Rif

Madrid, 27 décembre. — Dans les colonnes de la Chambre, et dans les cercles officiels, le bruit persiste que le ministre de la guerre, le général Luque, démissionnerait incessamment. Dans ce cas, le général Luque prendrait probablement le commandement en chef des troupes de Melilla.

L'Affaire Doudja

Oudja, 27 décembre. — Le tribunal consulaire a déclaré tous les accusés dans l'affaire Doudja acquittés à l'exception de Pandori, pour lequel il s'est déclaré incompétent.

Les Evénements de Perse

De l'Action Française: L'existence d'une contestation entre la France et l'Allemagne, au sujet du traité du 4 novembre, n'est plus mise en doute.

Le Crime de la Rue Ordener

Paris, 27 décembre. — La police n'attache aucune importance à la piste signalée concernant deux individus connus sous les noms d'Etienne et Emile, qui se seraient vantés d'avoir fait une bonne affaire.

Chez les P. T. T.

Paris, 27 décembre. — M. de Kératy, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, dans son rapport à la commission extraparlimentaire instituée pour ordonner, dans un esprit d'équité, les traitements du personnel des P. T. T., exprime l'impossibilité d'accepter le principe de l'assimilation entre sous-agents et agents des P. T. T.

Les Espagnols dans le Rif

Madrid, 27 décembre. — Dans les colonnes de la Chambre, et dans les cercles officiels, le bruit persiste que le ministre de la guerre, le général Luque, démissionnerait incessamment. Dans ce cas, le général Luque prendrait probablement le commandement en chef des troupes de Melilla.

L'Affaire Doudja

Oudja, 27 décembre. — Le tribunal consulaire a déclaré tous les accusés dans l'affaire Doudja acquittés à l'exception de Pandori, pour lequel il s'est déclaré incompétent.

M. le maire donne lecture du jugement sur l'apposition des deux parties et desu, démontrant que les acquiesces de la ville emboursoient, à ce que ce fait n'est nullement imputable à ces deux maisons. Le vote du Conseil de porter cette somme au budget ou de s'entendre avec l'Etat pour payer par relevance.

Le Conseil approuve le cahier des charges divisé en quatre lots, pour l'entretien des bâtiments communaux pendant les années 1912, 1913 et 1914, avec une modification demandée par M. Teller.

En ce qui concerne le chauffage, le Conseil décide d'abaisser le montant du devis. Fournitures pour les cantines scolaires. — Le Conseil approuve divers marchés de fournitures pour les cantines scolaires.

Le Conseil approuve divers marchés de fournitures pour les cantines scolaires.

M. Vanheslande demande le renvoi du compte administratif à la commission des finances pour la vérification et prie le Conseil de voter le compte de gestion du receveur municipal.

M. le Maire. — C'est à vous à les discuter. Seul, M. Vanheslande est resté et il ne m'a pas été possible de discuter avec une seule personne.

M. Teller se plaint que l'on n'ait pas pu discuter les chiffres à la commission.

M. le Maire. — C'était à vous à les discuter. Seul, M. Vanheslande est resté et il ne m'a pas été possible de discuter avec une seule personne.

M. Teller se plaint que l'on n'ait pas pu discuter les chiffres à la commission.

DERNIERE HEURE DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPECIAL

Conseil des Ministres Paris, 27 décembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir, à neuf heures, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

Les Evénements de Perse De l'Action Française: L'existence d'une contestation entre la France et l'Allemagne, au sujet du traité du 4 novembre, n'est plus mise en doute.

Les Evénements de Perse De l'Action Française: L'existence d'une contestation entre la France et l'Allemagne, au sujet du traité du 4 novembre, n'est plus mise en doute.

LES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES DE 1911 ET PRIMITIF DE 1912. Le Conseil refuse également de voter le budget supplémentaire de 1911 et le budget primitif de 1912.

LES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES DE 1911 ET PRIMITIF DE 1912. Le Conseil refuse également de voter le budget supplémentaire de 1911 et le budget primitif de 1912.